



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lieux de mémoire

Question écrite n° 85413

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la préservation des sites de mémoire de la déportation française. En effet, plusieurs lieux de mémoire de la Shoah dans notre pays ne sont toujours pas préservés, pour perpétuer le souvenir et le respect de cette période tragique de notre histoire récente. C'est le cas notamment de l'ancienne Gare de Bobigny (Seine-saint-Denis) qui fut le lieu de départ de nombreuses familles juives vers les camps de concentration. Cette gare de Bobigny fut cédée, il y a quelques années, pour un franc symbolique à une association. Cette dernière, semble-t-il, n'a malheureusement pas les moyens nécessaires pour assurer une bonne préservation de ce bâtiment, comme lieu de mémoire. Il serait donc nécessaire de se pencher sur ce dossier, pour engager une étude et d'envisager une collaboration entre l'État, le département et la commune de Bobigny pour concevoir et réaliser une préservation de cette gare. Il lui demande en conséquence de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Le ministère de la défense est engagé dans une politique de valorisation des musées militaires et des hauts lieux de mémoire dont il a la charge, tels que le Centre européen du résistant déporté au Struthof, le Mont-Valérien ou le Mémorial national des guerres en Indochine à Fréjus. En ce qui concerne l'histoire de la déportation, le ministère de la défense apporte déjà sa contribution en finançant des actions de mémoire. Ainsi, le projet d'aménagement du camp des Milles, camp de transit et de déportation du sud de la France, a fait l'objet de la part du ministère de la défense, d'un soutien financier significatif. Le contexte budgétaire actuel ne permet malheureusement pas au département ministériel de soutenir pour l'instant le projet de préservation de la gare de Bobigny (Seine-Saint-Denis).

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85413

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8426

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 181